



Réf. : 258/REL

Rome, 25 octobre 2011

### **PROCES-VERBAL DU COMITE EXECUTIF DU CCR MED**

Le 9 juin 2011, à 10.15, à Rome, au siège du CCR MED, à la salle 70, le Comité Exécutif s'est réuni afin de débattre et statuer sur

#### **L' ordre du jour suivant:**

1. Adoption du procès-verbal du Comité Exécutif de Rimini (21 février 2011).
2. Adoption des rapports des Groupes de travail (21,22 mars, 19-20 avril 2011), présentés par les coordinateurs.
3. Adoption de l'avis sur le Règlement de la Méditerranée (n.1967/2006).
4. Liste actualisée des membres du CCR MED, état cotisations 2011 et demandes d'adhésion supplémentaires reçues.
5. Bilan 2010 clôturé. Présentation de la situation financière 2011 au 31.05.2011 (diapositives). Extra quota 2009 et informations sur l'extra quota 2010.
6. Programmation des prochaines réunions prévues par le CCR MED (2 Groupes de travail, 1 Comex).
7. Participation aux réunions internationales de la Présidence ou du Secrétariat (ex. ICCAT, 9-19 novembre, Istanbul). Accord des membres.
8. Divers.

Au lieu et à l'heure indiqués sont présents les Mesdames et Messieurs suivants: Snezana Levstik; Antonio Angotti; Didier Devandeu; Gianfranco Santolini; Esteban Graupera ; Gemma Quilez ; Antonio Marzoa Dopico; José Maria Gallart; Gilberto Ferrari; José Manuel; Gonzalez Gil de Bernabé; Eusebi Esgleas Pares ; Kahoul Mourad ; Giampaolo Buonfiglio ; Clotilde Guyot; Antonio Pucillo; Jonathan Lemeunter; Francesco Zizzo; John Bountoukos; Martin Judith; Mario Vizcarro; Enos Bortolozzo; Oriol Ribalta; Alain Rico ; Paolo Pelusi ; Marina Illuminati, Alain Rico, Maria Isabella Verardi ; Elisabetta Giannocari ; Mario Ferretti ; Corrado Piccinetti ; Enzo Fornaro ; Pedro Hernandez; Erika Monnati.



M.me Barbara Focquet participe à la réunion en tant que représentante de la DG MARE.

La présence des participants est également attestée par les feuilles de présence signées par tous les participants. Les feuilles de présence seront conservées aux actes.

M. Mourad Kahoul assure la présidence de la séance. M.me Rosa Caggiano assure les fonctions de secrétaire.

Le Président, M. Kahoul ouvre les travaux et souhaite la bienvenue aux participants avant de passer à l'adoption de l'ordre du jour.

### **I. Adoption du procès-verbal du Comité Exécutif de Rimini (21 février 2011)**

Le procès-verbal du Comité Exécutif est approuvée sans modifications.

### **II. Adoption des rapports des Groupes de travail (21,22 Mars, 19-20 Avril 2011), présentés par les coordinateurs**

Le coordinateur du Groupe de travail sur l'espadon, qui est présent à la réunion, dans son exposé rappelle que l'adoption du rapport par les participants du groupe de travail a été compliquée à cause des différents points de vue relativement au point 4. A cet égard, la représentante du CRPMEM LR demande des explications notamment sur le point 4b. Le coordinateur explique qu' on a décidé de demander des informations afin d'avoir un recensement réel des navires de pêche à l'espadon directe ou accessoire. Le rapport du Groupe de travail sur l'espadon est adopté par les membres, l'abstention du CRPMEM LR est enregistrée.

Le coordinateur du Groupe de travail sur la Pêche Récréative illustre les travaux de la réunion et il avoue la difficulté de trouver l'unanimité notamment sur le paragraphe 20 art. 4, où l'on recommande une licence obligatoire, parce que un représentant de l'EAA bien qu'il n'ait émis aucune réserve pendant la réunion, il a ensuite exprimé un avis contraire. Le coordinateur a précisé que le rapport refléchit ce que le groupe de travail avait décidé lors de la réunion. Le rapport est par la suite approuvé sans modifications.

Avant de donner la parole aux deux coordinateurs du Groupe de travail sur les pêcheries partagées, le Secrétaire Exécutif informe les participants que la CE a envoyé une lettre de réponse concernant l'avis sur les pêcheries partagées et elle souligne que la Commission demande des explications sur les critères adoptés pour distinguer les pêcheries primaires et les pêcheries secondaires. La Secrétaire donne la parole au coordinateur pour avoir des explications et propositions à ce sujet. Le coordinateur, après avoir précisé que la liste des pêcheries partagées que l'on trouve dans l'avis se réfère à la liste approuvée par le SAQ en 2006, explique que, lors de la réunion on a mis en évidence les pêcheries les plus importantes d'un point de vue commercial. Par conséquent, le coordinateur propose aux membres du Groupe de travail de recueillir toutes les données disponibles qui sont scientifiquement fiables à l'aide des données de la CGPM et par la suite sur la base du pourcentage des données de capture, les diviser en prioritaires et secondaires. Le Groupe de travail approuve cette proposition du coordinateur.

Le Secrétaire Exécutif demande des explications à la représentante de la CE sur la proposition suggérée par le Groupe de travail. Le CE n'est pas en mesure de donner d'autres informations. Le Secrétaire propose de



donner suite à la proposition du coordinateur et une fois reçues les données de la CGPM et après avoir analysé les résultats, il est convenu que les conclusions seront adoptées par procédure écrite.

### **III. Adoption de l'avis sur le Règlement de la Méditerranée (n.1967/2006)**

Le coordinateur du Groupe de travail sur le Règlement Méditerranée illustre les résultats des travaux. A cet égard, le représentant de PEPMA prend la parole et précise que son association avait déjà envoyé par email la demande de modification du paragraphe 10 du rapport pour mettre en évidence les difficultés d'application de l'art. 13 du Règlement Méditerranée. Le Secrétaire s'excuse et il est convenu que le rapport soit approuvé avec la modification proposée par PEPMA.

Le coordinateur présente le projet d'avis sur le Règlement, adopté par le Groupe de travail en précisant que l'on demande une évaluation urgente de l'impact de la mise en œuvre de certaines mesures citées dans l'avis, comme par exemple la dimension de la maille du cul de chalut. D'ailleurs, on propose d'organiser un séminaire ad hoc avec les Services de la DG MARE afin d'aborder les questions citées. Il est convenu également d'envoyer l'avis au PECH, pour donner suite aux délibérations demandées et approuvées lors de la réunion du Groupe de travail, dans le cadre de la procédure de codécision. La version finale de l'avis sera envoyée aux membres du COMEX par le Secrétaire et approuvée par procédure écrite.

### **IV. Liste actualisée des membres du CCR MED, état des cotisations 2011 et demandes d'adhésion supplémentaires reçues**

Le Secrétaire fait le point sur les nouvelles demandes d'adhésion reçues de la part de: I.P.I.(Italiana Produttori Ittici), FEDEROP.IT (Federazione delle Organizzazioni di Produttori), et FBCP (Federaciòn Balear de Confraries de Pescadors). La procédure d'adhésion étant terminée positivement et aucune objection n'étant enregistrée, les trois associations sont admises à part entière en tant que membres du CCR MED. D'ailleurs on informe les membres que la procédure d'adhésion du SAPPT (Syndicat des Artisans Pêcheurs Professionnels de Thon rouge) est en cours. Le Secrétaire indique que des 31 membres, 29 membres ont payé leur cotisations annuelles, et que les deux associations défailtantes, à savoir Penelope Aktea et Etang de Berre, ont plusieurs fois reçu des rappels. Il est convenu que les deux associations seront exclues.

### **V. Bilan de fin d'exercice 2010. Présentation de la situation financière 2011 au 31.05.2011. (diapositives). Extra quota 2009 et informations sur l'extra quota 2010.**

A l'aide des diapositives (disponibles sur le site web), le Secrétaire informe les membres sur l'état de la situation financière 2010 et sur le bilan de fin d'exercice. Après avoir examiné le bilan, des frais inéligibles concernant des missions de la présidence aux réunions externes au CCR ainsi que des frais de téléphone ressortent, l'éligibilité des frais n'étant claire lorsque les activités étaient déjà en cours. On rappelle que le même problème a été posé par les autres CCR dans la phase de mise en route.

Les participants interviennent sur ce sujet afin de trouver une solution pour le redressement de ces frais inéligibles, compte tenu que lors de l'Assemblée Générale de Rimini, on avait déjà anticipé le redressement des frais inéligibles par un extra quota ad hoc, divisé par tous les membres du CCR MED.



Le Vice-Président M Buonfiglio précise que le problème des frais inéligibles a concerné presque tous les CCR dans cette phase de mise en route. Il rappelle également que la DG MARE n'a expliqué la différence entre les frais éligibles et les frais inéligibles que pendant cette année. Il propose de diviser le montant parmi les membres qui donnent leur accord.

Le Président du CCR MED rappelle que la période de mise en marche du CCR MED, commencé en 2008 a été compliquée et laborieuse et que le bureau du Secrétariat n'était opérationnel qu'à partir de la seconde moitié de 2010.

La déléguée de CRPMEM LR prend la parole et elle déclare que son association, ensemble avec le CNPMEM exprime son désaccord. La déléguée du WWF également exprime son avis contraire.

La représentante de KGZS précise que à cause du calendrier de son association à l'heure actuelle elle ne peut pas donner une réponse pour son association.

Le délégué de CEPESCA souligne qu'il faudrait respecter ce qui a été établi par l'Assemblée Générale, à savoir pour 2009 de payer l'extra quota et pour 2010 de trouver une solution.

Le Secrétaire Exécutif présente, à l'aide des diapositives (disponibles sur le site web), l'état actualisé des frais 2011 au 31 mai 2011. Elle informe les participants que le seul changement par rapport au bilan prévisionnel présenté à Rimini, concerne le poste des frais d'interprétation et traduction, étant donné que le travail est augmenté ainsi que les documents produits et les réunions. Elle précise que tous les membres ont payé leur cotisations à l'exception de deux États membres.

#### **VI Programmation des prochaines réunions prévues par le CCR MED (2 Groupes de travail, 1 Comex).**

Le Secrétaire informe les membres, à l'aide des diapositives (disponibles sur le site web), des prochaines réunions organisées par le CCR MED: un Groupe de travail sur la Réforme de la PCP et un Groupe de travail sur le thon rouge et l'espadon qui auront lieu à Malte le 20 et 21 Septembre. D'ailleurs, elle informe les participants que le tiers et dernier Comité Exécutif aura lieu le 20 Octobre à Bari, au siège du IAMB. Enfin, elle propose de constituer quatre Groupes de travail permanents: 1) impact de la législation communautaire dans le bassin méditerranéen 2) espèces pélagiques (thon rouge-espadon et sujets ICCAT associés) 3) dossier liés à la CGPM; 4) Pêche récréative.

Le Vice-président, M. Buonfiglio, partage la proposition de constituer des groupes de travail permanents et il propose la création d'un autre groupe de travail sur l'étude des impacts socio-économiques de la Réforme de la PCP par État membre, en raison des incohérences dans la politique structurelle du secteur liées au fait que la CE se sert des indices macroéconomiques qui mesurent le PIB par macro région et non par État membre.

Les membres présents approuvent la proposition de constituer 5 Groupes de travail.

#### **VII Participation aux réunions internationales de la Présidence ou du Secrétariat (ex. ICCAT, 9-19 novembre, Istanbul). Accord des membres.**



Le Secrétaire demande l'accord des participants sur la participation de la Présidence ou du Secrétaire à la prochaine session annuelle de l'ICCAT qui aura lieu au mois de novembre à Istanbul, en Turquie. D'ailleurs, elle indique que les frais de participation en tant qu'observateur à cette réunion sont de 500 dollars.

Les membres conviennent que le CCR MED sera représenté par le Président et le Secrétaire Exécutif aux travaux de l'ICCAT.

### **VIII Divers**

Le Président, M. Kahoul, annonce que, suite à l'augmentation du nombre des membres du CCR MED, à partir de l'année prochaine, 2012, les frais d'adhésion des membres diminuera de 100 euros, le quota annuel d'adhésion sera de 1400 euros au lieu de 1500.

Le Secrétaire Exécutif informe que le CNPMEM a demandé au CCR MED, par écrit, d'appuyer sa requête d'une prolongation de la saison de pêche des senneurs de la Méditerranée de 5 jours en raison des conditions météorologiques mauvaises. Il est convenu que le CCR MED écrira à la CE pour soutenir cette requête. Le WWF objecte.

L' Assistant Exécutif informe, à l'aide des diapositives, les participants de la participation du CCR MED au projet GAP 2 financé par la CE.

Après un échange d'avis, la proposition du Vice-président M Buonfiglio d'ajouter une phrase en proposant à la CE d'organiser un séminaire de deux jours au moins, pour aborder d'une façon appropriée les problèmes spécifiques de zones sensibles comme celles de la Grèce ou des zones insulaires est approuvée.

L'ordre du jour étant clôturé et personne ne demandant la parole, le Président remercie les interprètes. La séance est levée à 16.00.

\*\*\*\*\*

